

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 18 mars 2022

Membres en exercice : 11 Date de la convocation: 04/03/2022

11

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE

Présents : 10

Présents : Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

Votants: 10

Pour: 10

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Patrice BOUSQUET

Secrétaire de séance: Didier SACCO

Objet: Règlement du service de location des engins municipaux par les administrés - DE_2022_07

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un service permettant la location d'engins municipaux aux administrés.

Il expose alors qu'il convient de définir les conditions de location et notamment les tarifs.

Le Président propose les prescriptions suivantes :

Règlement :

- l'usage du matériel sera ponctuel
- la première heure sera due en intégralité
- le rayon d'action sera limité au territoire d'Antugnac et aux communes limitrophes pour le camion polybenne, le camion benne et le tracteur remorque et au territoire d'Antugnac pour le tractopelle et le tracteur avec épareuse
- la location inclut le chauffeur (employé communal)
- les travaux seront basiques, sans difficulté particulière et ne devront pas présenter de danger
- si les travaux portent sur des propriétés mitoyennes, une entente écrite préalable des propriétaires concernés devra être fournie
- un bon de commande devra être rempli et signé par le demandeur avant toute location, un ajustement du temps réel par rapport au temps estimé sera réalisée à l'issue de la location
- le paiement sera effectué dans un délai maximum de 1 mois à réception du titre émis par la Mairie

Tarifs :

Matériel + chauffeur	Prix horaire TTC
TRACTOPELLE	60.00 €
TRACTEUR + ÉPAREUSE	50.00 €
TRACTEUR + REMORQUE	45.00 €
CAMION BENNE	45.00 €
CAMION POLYBENNE	55.00 €
MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE	100.00 €

MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE

PREFECTURE DE L'AUDE

Date de réception de l'AR: 22/03/2022

011-211100102-20220318-DE_2022_07-DE

(forfait pour 2 jours de semaine ou le week-end)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la mise en place d'un service permettant la location d'engins municipaux aux administrés
- D'APPROUVER le règlement et les tarifs tels que détaillés ci-dessus
- DONNE mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet présenté

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___